

Il n'est pas bon de laisser la population d'une circonscription sans représentation pendant une période de temps. C'est un principe démocratique élémentaire.

Deuxièmement, nous sommes à la veille du centenaire de la Confédération et, en une année aussi historique que 1967, il est nécessaire que toutes les parties du Canada, sans exception, aient leur voix au foyer de la nation, à l'occasion d'une célébration de cette envergure.

Troisièmement, la nouvelle carte électorale qui doit entrer en vigueur lors des prochaines élections générales aura pour effet, selon les projets soumis, d'absorber la circonscription de Nicolet-Yamaska, pour en répartir le territoire dans d'autres.

Alors, dans un tel contexte, quel candidat sera intéressé à se faire élire pour quelques mois seulement, disons pour une durée d'un an, à supposer que l'élection partielle n'ait lieu qu'à une date tardive, pour ensuite faire face à des élections générales qui suivraient peu après? Ce candidat serait élu pour représenter pendant un court laps de temps une circonscription vouée à la disparition. A supposer que l'élection ait lieu d'ici quelques mois, à ce moment-là, un candidat serait intéressé et pourrait être élu pour une période de trois ans.

Quatrièmement, la circonscription de Nicolet-Yamaska comprend une population d'expression française et a toujours été représentée comme telle à la Chambre des communes.

Aux heures cruciales que notre pays aura peut-être à rencontrer dans les années qui s'en viennent, les Canadiens d'expression française ont besoin de tous leurs effectifs et à tout moment.

Il est regrettable de constater que des hommes de calibre venant de la province de Québec sont plus fascinés par la politique provinciale que fédérale.

Il y a là une tendance alarmante qu'il faut combattre, de même que la surenchère nationaliste qui s'élabore au cours de la présente campagne électorale dans la province de Québec. C'est une orientation qu'il faut contrecarrer.

Au lieu de toujours fustiger le gouvernement fédéral, que les chefs des partis québécois sachent reconnaître la supériorité et la politique de grandeur du premier ministre (M. Pearson), qui s'efforce constamment de promouvoir l'égalité raciale parmi les Canadiens. Qu'ils cessent donc de constamment décrier le gouvernement fédéral et qu'ils reconnaissent donc son importance primordiale.

En terminant, j'adresserai au chef de l'opposition et au parti conservateur un reproche

sévère, celui de n'avoir pu retenir dans leurs rangs des hommes comme Léon Balcer, Rémi Paul et Clément Vincent, et cela à cause de leur fanatisme et leur manque d'adaptation à la réalité québécoise. Les Canadiens français fuient le parti conservateur; le geste de Clément Vincent en est un de répudiation de son parti.

Monsieur le président, je termine en disant qu'il est urgent de procéder à l'élection partielle dans Nicolet-Yamaska, parce qu'à l'heure actuelle, le gouvernement ayant 131 députés, nous en aurions alors 132, et pas à pas nous nous approcherions du gouvernement majoritaire. Je prédis que nous aurons ce gouvernement majoritaire avant la fin de notre mandat et je souhaite qu'il n'y ait pas d'élections générales avant 1970.

M. Pierre-Elliott Trudeau (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le président, le gouvernement comprend facilement l'urgence qui est soulignée par le député de Lotbinière (M. Choquette) de tenir dans le comté de Nicolet-Yamaska une élection partielle.

La tentation du gouvernement serait évidemment de déclencher cette élection au plus tôt, et précisément pour les raisons qui ont été données par l'honorable député.

Cependant, le gouvernement doit nécessairement hésiter devant un geste précipité et agir avec la pondération qui le caractérise, dans un esprit d'équité qui doit guider le geste de déclencher une élection.

Le gouvernement sait qu'il sera relativement facile pour les électeurs du comté de Nicolet-Yamaska de se trouver des candidats qui se présenteront volontiers.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, serons heureux d'accueillir le candidat élu à la suite de cette élection. Mais dans un esprit de justice, il faut songer que du côté de l'opposition, il n'est peut-être pas aussi facile de trouver un candidat qui veuille se présenter.

• (10.20 p.m.)

Il faut donner à la population le temps de s'habituer à l'idée qu'elle aura à présenter un candidat d'un parti de l'opposition. C'est aussi dans un esprit d'équilibrer, d'une part, le désir d'accueillir un nouveau membre du côté du gouvernement, avec une intention de justice et également, d'autre part, de permettre à l'opposition de se préparer à cette éventualité, qu'il ne faut pas précipiter les élections.

Mais l'honorable député et les électeurs peuvent être assurés que le gouvernement considère la proposition avec intérêt, qu'il a l'intention de déclarer des élections dès que ce sera possible et quand ce sera indiqué, et qu'il a l'intention de les gagner.